



PRIMA SESSIONE URDINARIA DI U 2019

1ère session ordinaire de 2019

28 è 29 di Marzu

28 et 29 mars

2019/O1/018

Question déposée par Pascal Carlotti au nom du groupe Partitu di a Nazione Corsa (PNC)

Objet : *CDI saisonniers*

Madame la Conseillère Exécutive et Présidente de l'Agence de Tourisme de la Corse,

Nous sommes à la veille d'une nouvelle saison touristique. Le tourisme est un pan important de notre économie puisqu'il représente, hors transports, environ un quart du Produit Intérieur Brut (PIB) de notre région. Nos entreprises d'hôtellerie et de restauration sont les principales animatrices de ce secteur incontournable et, par conséquent, les principales sources d'emploi. Cela impacte fortement l'économie de la plupart de nos microrégions mais certaines, comme la Balagne dont je suis originaire, plus que d'autres.

Pour autant, ces entreprises peinent, globalement, à satisfaire leurs besoins de main d'œuvre, qualifiée ou non, notamment dans le vivier de main d'œuvre local.

Cela peut d'ailleurs paraître paradoxal alors que le marché de l'emploi de notre territoire présente un taux de chômage généralement supérieur à 10%.

Cette inadéquation entre l'offre et la demande de main d'œuvre peut s'expliquer par divers paramètres ou hypothèses : pénibilité de l'emploi, horaires et rémunération parfois peu attractifs, déficit de formation...

J'aimerais approfondir la piste qui mène au déficit de stabilité de l'emploi lié à la saisonnalité comme obstacle majeur à l'atteinte d'un point d'équilibre sur le marché de l'emploi du secteur.

Une expérimentation sur l'application du CDI Intermittent aux saisonniers à travers la Loi Travail est en cours et arrivera à terme à la fin de cette année. Si les retours sur cette expérimentation et sur sa pérennité éventuelle ne sont pas encore connus, il apparaît que ce contrat ne peut satisfaire pleinement les parties, notamment quant à sa reconnaissance pour le salarié pour l'obtention d'un prêt bancaire.

Vous aviez, Madame la Conseillère Exécutive, évoqué, il y a quelques temps, la possibilité de mettre en place un CDI saisonnier relativement développé. Ce contrat pourrait permettre aux entreprises du secteur à la fois de renforcer l'attractivité des postes proposés, de stabiliser les situations sociales des employés et offrir de véritables opportunités de carrière, de fidéliser le personnel et mettre en place des parcours de formation adaptés renforçant, de fait, l'offre touristique et la qualité de service à travers une main d'œuvre toujours plus qualifiée et professionnelle.

Qu'en est-il de ce projet ?

Je vous remercie.